

Allocation Municipale d'Insertion par le Logement - Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE : Je pense que vous avez trouvé sur vos bureaux la note faite par Claude GIRARD et qui a été envoyée à AC, au collectif des privés d'emploi. Il y est rappelé ce qu'était l'AMIL, les raisons pour lesquelles, depuis un certain nombre d'années, on pense que ce n'est plus la solution qui convient pour l'aide au logement. Au 31 décembre elle n'existera plus mais il y a bien d'autres formes d'aides pour les plus démunis au Centre Communal d'Action Sociale. Je remercie d'ailleurs Claude GIRARD d'avoir noté que le budget du CCAS qui était de 203 MF en 1997 est passé à 210 MF en 1998, ce n'est donc pas une diminution des aides que nous faisons tous azimuts mais au contraire une augmentation intéressante. Et dans ces 210 MF de budget, la subvention de la Ville s'élève à 87 MF, c'est dire l'effort qui est fait depuis toujours puisque c'est l'une de nos priorités. Pour 1998, vous avez vu que 1 800 000 F sont prévus pour l'AMIL jusqu'au 31 décembre ; nous participons cette année à hauteur de 250 000 F au FSL avec l'Etat et le Département, et nous passerons à 450 000 F l'an prochain, augmentation également des secours à hauteur de 360 000 F car il y a de plus en plus de demandes individuelles ponctuelles de secours des plus déshérités, et enfin des actions pour le logement à hauteur de 50 000 F. Je remercie donc les services du CCAS et leur Adjoint pour cette note qui résume bien ce que nous avons voulu faire à propos de l'AMIL qui n'a pas donné les résultats que nous escomptions, d'où la nécessité de faire autre chose que cette aide particulière au logement.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 5 juin 1998.